

Mairie de
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2022-038
Séance du 12 octobre 2022

Objet : Compte rendu des délégations du Maire 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BÉNÉZÉCH, David MOUTON, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (1) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE.

ABSENTS : (5) M. Franck TEYSSIER, M. Clément CHAPPERT, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENTS EXCUSÉS : (1) M. Luc FOURNIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 07 octobre 2022.

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément à la délibération n°2021-042 du 29 septembre 2021, par laquelle le conseil municipal lui a donné délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L2122-22 du CGCT, elle rend compte à l'assemblée des décisions prises.

Afin que l'article L. 2122-23 du CGCT soit rempli, le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal doit être complet et précis, qu'il soit présenté oralement ou sous la forme d'un relevé de décisions. Une évocation succincte des décisions prises par le maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT pourrait être regardée comme un refus d'information du conseil municipal (TA Strasbourg, 20 août 1997, Masson c/ Ville de Metz, n° 952965).

Considérant que le dernier compte rendu des délégations a été présenté au conseil municipal le 14 avril 2022 pour le premier trimestre 2022 ;

Considérant que nous venons de passer 2 trimestres avec la période estivale et qu'il est nécessaire de prendre en compte la période d'avril à septembre 2022 pour ce nouveau compte rendu des délégations du Maire ;

MARCHES PUBLICS

AUTRES MARCHES (Moins de 15 000 € HT)
NEANT
MARCHES PUBLICS (De 15 001 à 50 000 € HT)
NEANT
MARCHES PUBLICS (+ 50 000 € HT)
NEANT

DÉCISIONS DU MAIRE

Date	N° Décision du Maire	Objet
25/02/2022	DCS 2022-002	Bail de droit commun de 9 années - Immeuble au sis 9 place du marché 34360 Saint-Chinian (AD510)
28/04/2022	DCS 2022-003	Fixation des redevances d'occupation du domaine public et des tarifs de la mise à disposition des salles communales
17/05/2022	DCS 2022-004	Autorisation à la SCP HG&C AVOCATS de représenter la commune de Saint-Chinian dans le dossier d'assignation en référé expertise devant le Président du Tribunal Judiciaire de Béziers
12/07/2022	DCS 2022-005	Autorisation de renouvellement de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour 1 an d'un montant de 100 000 euros
24/08/2022	DCS 2022-006	Exercice du droit de préemption de la Commune de Saint-Chinian à l'occasion de la DIA 2022-03443 concernant les parcelles cadastrées AR 07 (00ha 31a 40ca) et AR 8 (00ha 00a 51ca)
25/08/2022	DCS 2022-007	Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes FAIC 2022 - Projet d'aménagement d'un jardin intergénérationnel sur le site du « cimetière vieux ».
13/09/2022	DCS 2022-008	Convention d'occupation précaire de locaux communaux avec le Docteur MALZAC en attente de passage d'une convention d'aide publique pour le maintien ou l'installation de professionnels de santé sur la commune de Saint-Chinian
13/09/2022	DCS 2022-009	Convention d'occupation précaire de locaux communaux avec le Docteur PEXOTO en attente de passage d'une convention d'aide publique pour le maintien ou l'installation de professionnels de santé sur la commune de Saint-Chinian

DOMAINE FUNÉRAIRE : Achat de concessions

Date d'achat	N° plan	N° registre cimetière	Nom – Prénom – adresse du titulaire de la concession	Type de concession	Montant payé
NEANT					

URBANISME : LISTE DES DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)

Date réception	N° DIA	Date préemption	Propriétaire / Acquéreur Adresse du bien	Type de bien - parcelle	Montant
22/06/2022	2022-03443	24/08/2022	M. Edgar DEBOVE / Mme Anne FABRE Les Poujols-Hauts 34360 Saint-Chinian	AR 07 (00ha 31a 40ca) et AR 8 (00ha 00a 51ca)	2 000 €

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 17/10/2022

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr.